



A MONTAUD

Un acte de naissance dans nos petites communes, c'est un événement (*et un casse tête*) ! Alors merci à Giotto qui est né le 11 avril à La Combe, félicitations à Paola et Nicolas Manaud, les heureux parents de ce petit garçon !

Que nous réserve mai et les prochaines semaines



FERMETURE ROUTE DEPARTEMENTALE

La route départementale 218 sera interdite à toute circulation entre St-Quentin et Montaud du **lundi 3 au dimanche 30 mai de 7h30 à 17h30**. Toutes les informations dans le courrier joint.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Selon la tradition, l'équipe municipale vous invite à participer à la cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts, à 11 h. Elle sera suivie du pot du souvenir.



FETE DU VELO

Pour la 3^{ème} année, nous vous invitons à participer à cette journée proposée par l'ADTC le **jeudi 3 juin 2010. Tous à l'école à vélo !!** Plus d'infos dans les cartables courant mai.

FETE DE LA MUSIQUE

Pour fêter l'arrivée de l'été, nous vous proposons de participer à la première fête de la musique **dimanche 20 juin** (16h à 20h). Rendez-vous sur la place du village avec vos instruments de musique. Si ce projet vous intéresse, prenez contact avec Lynda au 04.76.93.30.14.



ENQUETE PUBLIQUE

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord est destinée à fixer les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des sites et des paysages. Dans ce cadre, la préfecture de la Région Rhône-Alpes ouvre une enquête publique **jusqu'au 21 mai 2010**. Les lieux, jours et heures des permanences de cette enquête sont disponibles sur : <http://www.dta-alpesdunord.fr>

TRAVAUX

Eglise - Changement du beffroi et repose des 2 cloches : les travaux démarrent le **lundi 17 mai**. Ils nécessitent la mise en place d'un périmètre de sécurité ; la prudence est de mise.

Communauté de Communes Vercors-Isère

Les bureaux de la mairie de St Quentin ainsi que ceux de la CCVI ont déménagé au cours de la semaine du 26 au 30 avril dans les locaux aménagés de l'ancienne poste de St Quentin (en face la médiathèque). **A partir du 3 mai**, vous devrez aller directement au 477 rue du Vercors.

Activités MAI



Mardi 4 à 10h – salle des fêtes
Relais d'Assistantes Maternelles – spectacle « Mimi et Suzy »



MERCREDI 5 à 19h30 – salle de la mairie
Relookage du poste transformateur EDF

JEUDI 6 à 20h30 – crèche
Assemblée Générale – Montaud'Ubohu

JEUDI 6 à 20h30 – salle des fêtes
Réunion Préparation Fête du Village

SAMEDI 8 à 11h – place du village
Commémoration victoire 1945

MARDI 11 à partir de 14h - salle des fêtes
Association des Aînés

MARDI 11 à 20h30 – salle de la mairie
Conseil municipal

MERCREDI 19 de 13h30 à 15h30 – salle des fêtes
Montaud T'Aime – Activités bricolage pour tous les niveaux

MARDI 25 à partir de 14h - salle des fêtes
Association des Aînés

CCVI

Compostage le 29 mai à
Gillonay – infos en mairie

SAMEDI 29 à 11h30 – place du village
Apéritif pour le retour des cloches

SAMEDI 29 à partir de 16h30 - salle des fêtes
Paroisse – Temps Fort Paroissial

JEUDI 3 - école
3^{ème} Fête du Vélo

Biennale des jeunes créateurs 2010 Hannibal – la traversée des Alpes

Spectacle de rue à Voiron, le 28 mai dès 20h du
jardin de ville à l'église st Bruno

Nos jeunes collégiens participent à cet événement

MONTAUD

Bureaux ouverts tous les matins de 8h à
12h – sauf le mercredi
Courriel : mairie.montaud@wanadoo.fr

TULLINS

Le 10 mai, visite de sœur Sara – infos
au 04.76.07.80.88 ou 04.76.07.92.18

LA RIVIERE

Dimanche 16 - fête foraine

SAINT-QUENTIN-sur-ISERE

Samedi 1^{er} et dimanche 2 – Printemps des Artistes
(salle des fêtes)

Mercredi 5 – à l'école, vente de plants

VEUREY-VOROIZE

Samedi 8 à 17h à l'église – concert des
professeurs de musique

Dimanche 9 de 10h à 17h à la salle des fêtes –
journée des Formations Musicales Dauphinoises

Informations



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

La Préfecture nous informe des prochaines dates d'appel à la générosité publique

- Du 2 au 9 mai : Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France par l'ONAC, quête tous les jours.
- Du 3 au 16 mai : Campagne « pas d'école pas d'avenir ». Quinzaine de l'École publique par la ligue de l'enseignement. Quête le 16 mai.
- Du 24 au 30 mai : semaine nationale de la famille par l'union nationale des associations familiales. Quête le 30 mai.
- Du 31 mai au 6 juin : Campagne nationale « enfants et santé ».

Une nouvelle présidente

Lors de l'assemblée générale de l'Association Notre Dame des Sommets, le bureau, à l'œuvre depuis de nombreuses années, a passé la main. C'est Christel Daguet qui a accepté la présidence.

Compteurs d'eau

Merci de prévenir la mairie lors de votre départ de la commune afin de pouvoir effectuer un relevé de votre compteur.

Ecole

Pour ce mois de mai, notez bien : les enfants auront classe le vendredi 14 (pas de pont pour l'Ascension) et seront libres le lundi 24 (lundi de Pentecôte).

Avec les beaux jours qui reviennent !

ATTENTION aux bruits !

Et à l'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997 qui stipule que : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, raboteuse, scie ou perceuse ne sont autorisés que :

**les jours ouvrés de 8h30 à 12h
et de 14h à 19h30,**

**les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les
dimanches et jours fériés
de 10h à 12h**



Propriétaires

Si vous êtes propriétaires le long d'un chemin communal, n'oubliez pas que l'élagage reste de votre responsabilité.

Autorisation d'allumer des feux

Arrêté préfectoral du 13/07/1989.



Il est défendu, toute l'année, à toutes les personnes autres que les propriétaires ou les ayants droit de ceux-ci, d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations.

Pendant la période comprise entre le 15 février et le 30 avril inclus et celle du 15 juillet au 30 septembre, ces dispositions sont applicables aux propriétaires et à leurs ayants droit.

Il est formellement interdit sur ce même périmètre, de jeter au sol des allumettes, bouts de cigares et cigarettes, culots de pipe, sans s'être assuré qu'ils sont complètement éteints. (PS : il est encore mieux de ne pas jeter au sol les allumettes, mégots...)

L'article n° 84 du règlement sanitaire départemental interdit tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ; il est interdit également de mettre le feu à tous dépôts d'ordures ménagères.

Aucun arrêté municipal n'interdisant, sur la Commune de Montaud, de brûler les déchets végétaux dans les propriétés privées, il est néanmoins impératif d'avertir préalablement le centre de secours de Tullins (Tél. 18).

Même si les conditions imposées ont été respectées, toute personne ayant allumé du feu, reste responsable des dommages matériels et corporels causés aux tiers.

En cas de risque exceptionnel d'incendie, le maire pourra interdire l'allumage de tout foyer, sur l'ensemble du territoire communal.

Village sportif

A l'initiative du Conseil Général, 38 activités sportives à découvrir à Tullins-Fures, terrain de la Cressonnière jusqu'au 2 mai 2010 (entrée gratuite). Plus d'infos sur www.isere.fr

Changeons notre regard sur EDF

Le relookage du poste transformateur à l'entrée du village est prévu pour le mois de septembre...

Pour donner votre avis, participer à la réalisation, vous informer... Une réunion de préparation est organisée **mercredi 5 mai à 19h30 à la mairie de Montaud**



Conseil municipal - les dernières décisions

Le compte-rendu complet de la réunion du 30 mars est affiché en mairie.



COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2009, c'est à dire les

réalisations de l'année qui se résument ainsi :

COMMUNE – Budget Principal

Fonctionnement - Dépenses = 178 200,14 €

Recettes = 326 748,67 €

soit un excédent de **148 548,53 €**

Investissement - Dépenses = 265 639,47 €

Recettes = 584 376,43 €

soit un excédent de **318 736,96 €**

COMMUNE – Service des EAUX

Fonctionnement - Dépenses = 58 632,66 €

Recettes = 92 890,24 €

soit un excédent de **34 257,58 €**

Investissement - Dépenses = 37 315,69 €

Recettes = 94 133,23 €

soit un excédent de **56 817,54 €**

BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil municipal vote les budgets primitifs 2010 qui donnent les prévisions de l'année :

COMMUNE – Budget Principal

Fonctionnement - 321 400 €

Investissement - 666 254 €

COMMUNE – Service des EAUX

Fonctionnement - 100 266 €

Investissement - 223 677 €

DECIDE

- Le maintien des taux des taxes soit :

Taxe habitation : 5,94%

Taxe Foncier bâti : 10,22 %

Taxe Foncier non bâti : 30,16

- D'affecter, comme suit, les excédents de fonctionnement 2009 :

Commune : 148 548,53 € à l'investissement

Eaux : 34 257,58 € au Fonctionnement

- La réalisation d'emprunts pour les travaux d'assainissement :

Emprunt long terme, 40 000 € sur 10 ans

Emprunt court terme, 66 000 € sur 24 mois.

DEMANDE

- Une subvention pour voirie, travaux annuels soit 6 700 € HT
- Une subvention pour reprise d'un mur en pierre, classé « ouvrage d'art », sur la voie n°5 qui est en mauvais état. Devis de 19 760 € HT.
- Une subvention pour la réfection du local mairie et au-dessus mairie pour 12 075 € auprès de la Préfecture dans le cadre de la DGE.

TRAVAUX

Suite aux consultations lancées, ATTRIBUE les travaux de :

- Fauchage des bordures de chemins à Pascal COING-BELLEY pour 2 700 €

- Essais d'étanchéité et caméra à Techni Vision pour 2 461 € HT.



Communauté de Communes Vercors Isère

- Lors du conseil intercommunal du 7 avril, la CCVI a approuvé son compte administratif pour l'exercice 2009 et a également voté son budget pour l'année 2010 ; il se résume ainsi :

- Budget de fonctionnement : 982 697 €

- Budget d'investissement : 462 751 €

Une provision est allouée afin d'anticiper les travaux à venir sur l'école de la Rivière.

Le conseil a également décidé de ne pas augmenter le taux des impôts sur 2010.

Par contre afin de faire face aux augmentations croissantes liées au traitement des déchets, la taxe des ordures ménagères passe de 110 € à 130 € pour les particuliers afin de se rapprocher de l'équilibre pour ce service. Une réunion d'information est à venir sur le sujet.

- Durant la période printanière favorable au taillage des haies, tontes et travaux jardiniers en tout genre, il est possible que la benne à végétaux présente à la déchèterie soit pleine en fin de journée. Si vous avez une quantité importante de végétaux, nous vous conseillons d'appeler au préalable la déchèterie au : 04-76-93-31-75.

- Suite à l'enquête distribuée avec l'écho d'avril sur la mise en place éventuelle d'une navette entre Saint-Quentin et Tullins, une réunion d'information a été reprogrammée au **lundi 10 mai à 19h00 à St-Quentin** dans la salle du conseil de l'ancienne mairie.

